

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/36/231  
S/14472  
4 mai 1981

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-sixième session  
Point 33 de la liste préliminaire<sup>x</sup>  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-sixième année

Lettre datée du 1er mai 1981, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au sujet de la grave situation qui règne actuellement au Liban.

Le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay tient à exprimer, par mon intermédiaire, sa profonde préoccupation devant les pénibles événements qui continuent de se dérouler au Liban et qui se situent dans le prolongement d'une crise qui s'est déclenchée il y a déjà plusieurs années.

Mon gouvernement n'a cessé de manifester sa profonde inquiétude devant la gravité de la situation et, à plus d'une reprise dans le passé, a attiré l'attention de la communauté internationale sur ces événements tragiques qui frappent si durement une nation dont le niveau de développement social et démocratique a fait l'admiration du monde.

L'aggravation persistante du conflit au Liban, qui a atteint des proportions telles qu'il risque d'aboutir à l'élimination physique, à travers le sacrifice de ses citoyens, d'une république hautement policée et développée, nous fait un devoir d'appeler à nouveau, au nom de la fraternité, l'attention de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies en particulier sur la responsabilité qui est la leur, afin qu'elles se vouent immédiatement à la recherche d'un règlement pacifique au Liban et de solutions susceptibles de rendre à ce pays la paix et la tranquillité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

Mon gouvernement considère que ces solutions, pour être véritablement justes et ne pas contenir le germe de conflits futurs, doivent être fondées sur le respect de l'intégrité territoriale du Liban et sur le droit de son peuple de choisir son propre destin.

» A/36/50.

81-12221

/...

A/36/231  
S/14472  
Français  
Page 2

Je tiens à souligner le fait que l'inquiétude manifestée par mon gouvernement a un caractère essentiellement humanitaire et qu'elle émane du désir naturel de défendre l'un des droits fondamentaux de l'homme, ce droit par excellence qu'est pour nous le droit à la vie, dont le peuple libanais est en train de perdre la notion.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,  
Chargé d'affaires par intérim,  
(Signé) Jorge Azar GOMEZ

-----

